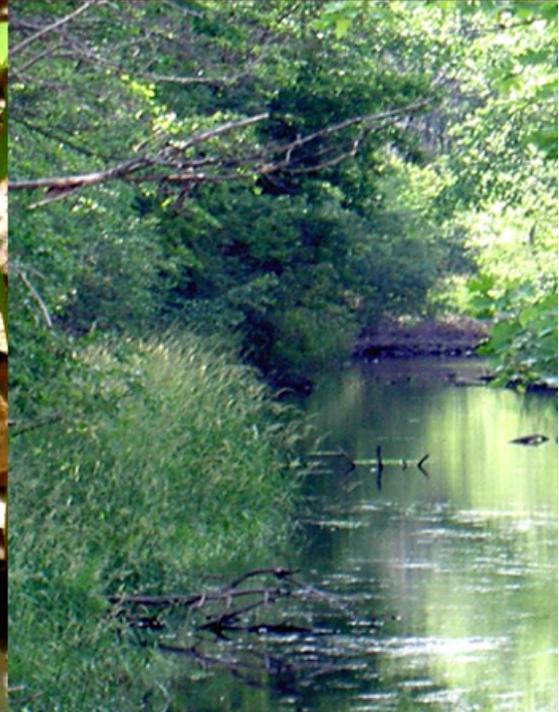


**POLITIQUE
DE PROTECTION
ET DE MISE EN VALEUR
DES MILIEUX NATURELS**



**CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE LA
RIVIÈRE À L'ORME
Bilan écologique et projet de conservation**

Rapport du Comité technique

Mars 2005

RÉDACTION ET COORDINATION DU RAPPORT

Rédaction

Claude Thiffault, biologiste, conseiller en aménagement, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal

Christiane Desjardins, conseillère en aménagement, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal

Coordination

Anne-Marie Parent, présidente du Comité technique et conseillère de l'arrondissement Beaconsfield—Baie d'Urfé

Daniel Hodder, chef d'équipe, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal

PARTICIPANTS AU COMITÉ TECHNIQUE

- Anne-Marie Parent, présidente du comité technique et conseillère de l'arrondissement Beaconsfield—Baie d'Urfé
- Patrice Boileau, directeur d'arrondissement, arrondissement Beaconsfield—Baie d'Urfé
- Jacques Chan, directeur d'arrondissement, arrondissement Pierrefonds—Senneville
- Jean-Paul Collinge, directeur d'arrondissement, arrondissement Ste-Anne-de-Bellevue—Île Bizard—Ste-Geneviève
- Denis Chabot, directeur, Aménagement urbain et service aux entreprises, arrondissement Beaconsfield—Baie d'Urfé
- Pierre Rochon, directeur, Aménagement urbain et service aux entreprises, arrondissement Pierrefonds—Senneville
- Anne Castonguay, directrice, Aménagement urbain et service aux entreprises, arrondissement Ste-Anne-de-Bellevue—Île Bizard—Ste-Geneviève
- Daniel Hodder, chef d'équipe, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal
- Claude Thiffault, biologiste, conseiller en aménagement, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal
- Christiane Desjardins, conseillère en aménagement, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal
- Anne Desautels, chef de section, parcs-nature, Secteur ouest, Ville de Montréal
- Guy Deschamps, biologiste, responsable du Réseau de suivi du milieu aquatique, Direction de l'Environnement, Ville de Montréal
- Claude Juteau, inspecteur, Secteur ouest, assainissement de l'air et de l'eau, Direction de l'Environnement, Ville de Montréal
- Bernard Despots, architecte, préposé à la planification, Direction de l'Habitation, Ville de Montréal
- Christine Caillé, conseillère en planification, Division du Plan d'urbanisme, Ville de Montréal
- Isabelle Piché, biologiste, Service municipal, agricole et hydrique, ministère de l'Environnement du Québec
- Monique Charest, agent de recherche, Service des inventaires et du Plan de la Direction de l'Île de Montréal, ministère des Transports du Québec
- Claude Beaulac, consultant, Municonsult, spécialiste en analyse économique
- Yves Phaneuf, chargé de projets, Division métro et service léger sur rail, Agence métropolitaine de Transport
- Luc Couillard, conseiller en aménagement, Direction du Transport, Planification et Grands Projets, Ville de Montréal

Observateurs

- John W. Meany, maire de l'arrondissement Kirkland
- Barry Weldon, directeur d'arrondissement, arrondissement Kirkland
- Samir Massabni, directeur de la Direction des services administratifs, arrondissement Kirkland

Rédaction des comptes rendus

- Pierrette MacKay, assistante d'Anne-Marie Parent, arrondissement Beaconsfield—Baie d'Urfé

TABLE DES MATIÈRES

RÉDACTION ET COORDINATION DU RAPPORT.....	i
PARTICIPANTS AU COMITÉ TECHNIQUE.....	ii
INTRODUCTION.....	1
1. BILAN ÉCOLOGIQUE ET PROJET DE CONSERVATION.....	2
1.1 SECTEUR 1.....	5
Localisation.....	5
Caractéristiques écologiques.....	5
Projet de conservation.....	6
Problématique d'aménagement et de conservation.....	6
1.2 SECTEUR 2.....	7
Localisation.....	7
Caractéristiques écologiques.....	7
Projet de conservation.....	8
Problématique d'aménagement et de conservation.....	8
1.3 SECTEUR 3.....	9
Localisation.....	9
Caractéristiques écologiques.....	9
Projet de conservation.....	11
Problématique d'aménagement et de conservation.....	11
1.4 SECTEUR 4.....	13
Localisation.....	13
Caractéristiques écologiques.....	13
Projet de conservation.....	15
Problématique d'aménagement et de conservation.....	16
1.5 SECTEUR 5.....	18
Localisation.....	18
Caractéristiques écologiques.....	18
Projet de conservation.....	19
Problématique d'aménagement et de conservation.....	19
1.6 SECTEUR 6.....	20
Localisation.....	20
Caractéristiques écologiques.....	20
Projet de conservation.....	21
Problématique d'aménagement et de conservation.....	22
2. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE.....	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Projet de conservation	3
--	---

LISTE DES PLANS ET DES FIGURES

Plan 1 : Projet de conservation dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme.....	4
Figure 1 : Localisation de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme.....	2
Figure 2 : Les milieux naturels dans le secteur 1.....	5
Figure 3 : Interventions dans le bois mature.....	6
Figure 4 : Les milieux naturels dans le secteur 2.....	7
Figure 5 : Répartition de la Véronique Mouron d'eau dans la rivière à l'Orme.....	8
Figure 6 : Coupes récentes dans le bois mature.....	9
Figure 7 : Les milieux naturels dans le secteur 3.....	10
Figure 8 : Localisation de l'espace potentiel pour l'aire d'accueil au site.....	12
Figure 9 : Localisation du RCI de la CMM.....	12
Figure 10 : Délimitation du projet de conservation à l'est du bois Angell.....	12
Figure 11 : Modification de la limite du projet de conservation par le projet de Grilli à l'est du bois Angell.....	12
Figure 12 : Habitat hivernal du cerf de Virginie dans le secteur du bois Sainte-Anne-de-Bellevue.....	13
Figure 13 : Aigremoine pubescente.....	14
Figure 14 : Les milieux naturels dans le secteur 4.....	15
Figure 15 : Embranchement Kirkland.....	17
Figure 16 : Les milieux naturels dans le secteur 5.....	18
Figure 17 : Projet de Grilli au nord-est du parc-nature de l'Anse à l'Orme.....	20
Figure 18 : Les milieux naturels dans le secteur 6.....	21

INTRODUCTION

Le Comité technique de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme a été créé à l'automne 2003, avant même l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*¹, compte tenu des pressions de développement qui ne cessent d'accroître sur certaines portions de ce territoire de l'ouest de l'Île de Montréal, notamment à Pierrefonds et à Beaconsfield. Madame Anne-Marie Parent, conseillère à l'arrondissement Beaconsfield—Baie d'Urfé, agit comme présidente de ce Comité.

Depuis sa création, le Comité technique, composé de représentants des arrondissements et des services corporatifs de la Ville ainsi que des représentants des ministères des Transports et de l'Environnement du Québec, a tenu sept (7) réunions pour discuter des enjeux de conservation et d'aménagement de cet écoterritoire.

Aux termes de ces 7 rencontres, le Comité a produit le présent rapport. Celui-ci fait état du projet de conservation pour l'ensemble du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme devant servir de cadre de référence aux futures démarches de concertation et de négociation à l'égard des projets de développement ainsi qu'aux choix des outils de protection à adopter. On y retrouve également des propositions pour des liens routiers et récréatifs privilégiés dans l'écoterritoire.

Ce rapport comporte deux parties. Dans un premier temps, on y présente par secteur de l'écoterritoire, les caractéristiques écologiques, la délimitation et la justification du projet de conservation et les problématiques d'aménagement et de conservation. Le Comité fait part, dans un deuxième temps, de ses recommandations quant à la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

¹ La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* a été adoptée le 14 décembre 2004.

1. BILAN ÉCOLOGIQUE ET PROJET DE CONSERVATION

L'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme se situe dans l'ouest de l'île de Montréal, intégrant les territoires de part et d'autre de la rivière qui traversent les arrondissements de Beaconsfield–Baie d'Urfé, de Pierrefonds–Senneville, de Kirland et de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue.

Figure 1 - Localisation de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme



L'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, identifié dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, représente en fait une zone d'étude comprenant des milieux naturels d'intérêt pour laquelle la Ville entend définir un projet de conservation à partir d'objectifs spécifiques, à savoir :

- Créer un corridor écologique viable d'une grande biodiversité autour de la seule rivière intérieure de l'île de Montréal;
- Créer un corridor récréatif de la gare Beaurepaire jusqu'au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche;
- Maintenir le régime hydrique et la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme;
- Consolider les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche par la conservation de milieux naturels de grand intérêt écologique sur leur périmètre.

La Ville de Montréal entend arrimer toutes ses politiques et actions afin de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels sur son territoire. Le Plan d'urbanisme précise déjà la volonté de la Ville d'agir afin de préserver et de mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain. En appui à la Politique, ce Plan intègre les objectifs de conservation et d'aménagement des écoterritoires. Un cadre réglementaire spécifique est donc associé à un écoterritoire.

Le document complémentaire du Plan d'urbanisme vient édicter des règles et des critères qui permettront d'évaluer un projet d'opération cadastrale, de remblai ou de déblai ainsi qu'un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment qui sera réalisé sur un terrain ou un site localisé à moins de 30 mètres d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau compris dans un écoterritoire. De tels critères traitent, entre autres, de la viabilité du milieu naturel, de la préservation de la topographie, du maintien du drainage naturel des lieux et de l'amélioration du régime hydrique des cours d'eau. Conformément au cadre réglementaire découlant du Plan d'urbanisme, les décisions du conseil d'arrondissement qui concernent les projets qui se réaliseront dans un écoterritoire feront l'objet d'un avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le Conseil du patrimoine de Montréal sera également mis à contribution pour l'évaluation des projets qui se réalisent dans un écoterritoire.

Le projet de conservation dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, élaboré par le Comité technique, est le résultat de l'intégration des connaissances sur les milieux naturels ainsi que des discussions sur divers enjeux d'aménagement du territoire dont les aspects de récréation et de transport. Il vise à préserver la grande biodiversité de ce territoire et se compose des trois types d'éléments constituant le réseau écologique nécessaires à assurer la viabilité des écosystèmes présents : les zones noyaux, les zones tampons et les couloirs.

Ce projet de conservation, illustré sur le plan à la page 4, servira de cadre de référence aux démarches de concertation et de négociations ultérieures à l'égard des projets de développement de ce territoire et aux choix des outils de protection à adopter. Le but visé n'est pas de bloquer le développement urbain, mais de voir à mieux articuler le développement urbain en respect des milieux naturels présents. Des territoires seront donc assujettis au processus de concertation avec les promoteurs, l'arrondissement concerné, les ministères de l'Environnement et des Transports du Québec ainsi qu'avec les divers services de la Ville.

Pour faciliter la compréhension du texte de ce rapport, l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme a été divisé en six secteurs tels que montrés sur le plan 1 (voir page 4). Le projet de conservation proposé sur les terrains à l'extérieur des parcs-nature au sein de l'écoterritoire représente 404,36 hectares. Le tableau ci-dessous présente les superficies des zones noyaux, des zones tampons et des couloirs le composant.

Tableau 1- Projet de conservation

Éléments de viabilité des écosystèmes	Superficie (hectares)
Zones noyaux	245,25
Zones tampons	91,31
Couloirs	67,80
Superficie totale	404,36

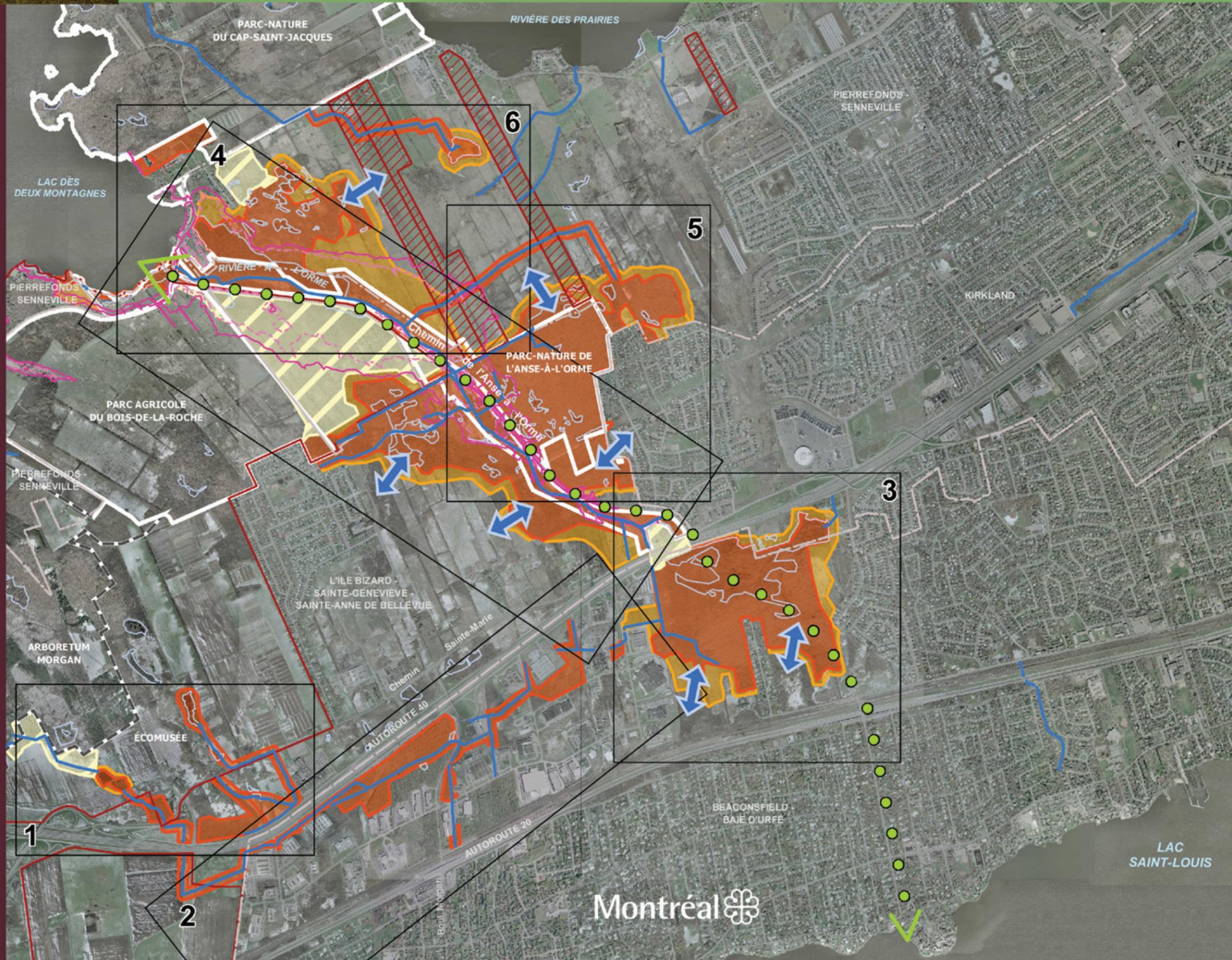
Plan 1 Projet de conservation



PROJET DE CONSERVATION DANS L'ÉCOTERRITOIRE DU CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE LA RIVIÈRE À L'ORME

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

plan 1



- Projet de conservation**
- zone noyau
 - zone tampon
 - couloir
- Autres informations**
- secteur d'étude
 - processus de planification concertée à établir
 - lien récréatif à établir
 - cours d'eau
 - milieu humide
 - zone agricole permanente
 - inclusion à la zone agricole permanente
 - parc-nature
 - zone inondable 0-20 ans
 - zone inondable 0-100 ans
 - limite d'arrondissement

Service du développement culturel
et de la qualité du milieu de vie
Direction des sports, des parcs et
des espaces verts

N

0 215 430 860
Mètres

février 2005

1.1 Secteur 1

Localisation

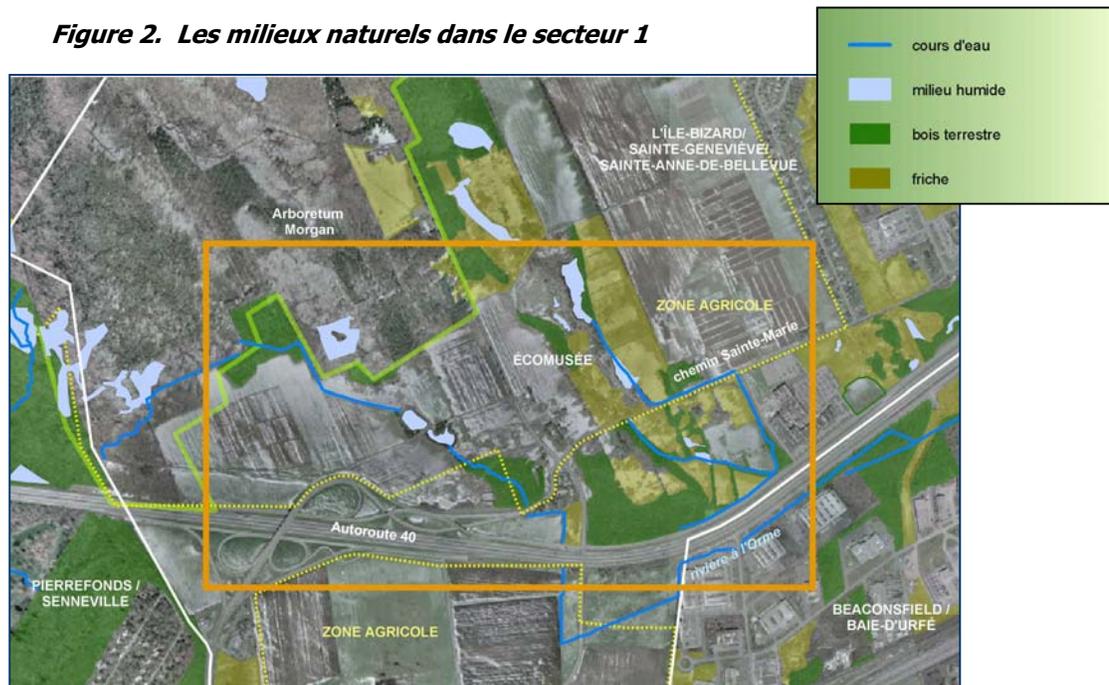
Ce secteur est localisé dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Genève–Sainte-Anne-de-Bellevue entre l'arboretum Morgan et l'autoroute 40.

Caractéristiques écologiques

Ce secteur comprend une bonne diversité de milieux naturels : des terrains en friche, des bois d'âges variés, des ruisseaux, des étangs, des marais et des marécages (voir la figure 2). Il se caractérise toutefois surtout par la présence des deux embranchements de tête de la rivière à l'Orme (prenant leur source du marais de l'écomusée et de deux étangs en lien avec l'arboretum Morgan) et d'un bois mature (occupant les versants est, sud et ouest ainsi que le bas de pente d'un terrain surélevé au nord de l'autoroute 40). Ce bois mature se compose d'une pessière à pin rouge sur le versant est, d'une érablière sucrière sur les versants sud et ouest et d'une frênaie rouge dans le bas de pente. Des coupes partielles et des travaux de déblais réalisés récemment ont passablement altéré l'intégrité de ce bois.

Trois espèces de plantes menacées et vulnérables ont été inventoriées sur les terrains de l'écomusée de la Vallée du Saint-Laurent² au printemps 2004. Il s'agit de l'ail du Canada, de l'ail des bois et du micocoulier.

Figure 2. Les milieux naturels dans le secteur 1



² La mission de l'écomusée de la Vallée du Saint-Laurent est de favoriser une appréciation et une compréhension de la nature physique et biologique de la vallée du Saint-Laurent et de promouvoir la préservation de la vallée par l'éducation, la recherche et la conservation.

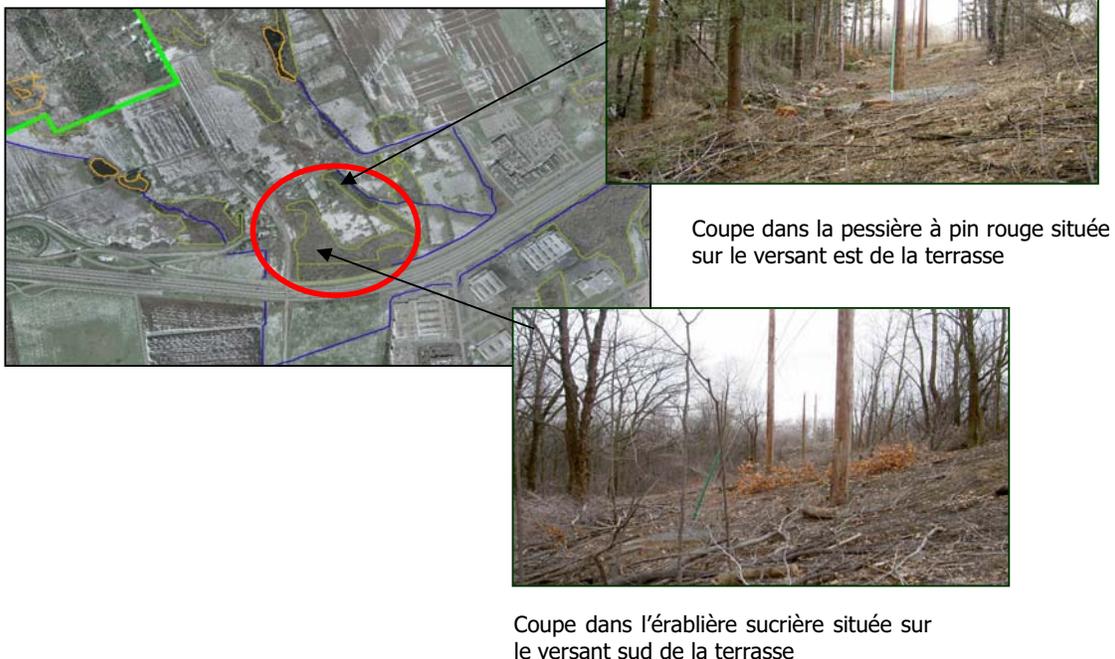
Projet de conservation

Dans ce secteur, le projet de conservation s'identifie principalement aux noyaux que constituent les milieux humides (marais, marécages et étangs), l'ensemble des 2 embranchements de la rivière et leurs rives ainsi que les peuplements forestiers matures restant sur les versants et le bas de pente du terrain surélevé (terrasse). À ces noyaux s'ajoutent un couloir reliant les étangs de tête de l'embranchement le plus à l'ouest à l'arboretum Morgan (voir le plan à la page 4). Notons que les terrains au nord de l'écomusée font partie de l'écoterritoire de la forêt de Senneville.

Problématique d'aménagement et de conservation

Une attention particulière doit être apportée aux deux embranchements de tête de la rivière à l'Orme. Comme ces embranchements risquent d'être enclavés dans un milieu urbanisé, il est justifié d'appliquer des normes plus sévères que les 10 mètres préconisés par la *Politique de protection des rives, du littoral et des zones inondables* du gouvernement du Québec. Aussi, une bande de protection de 30 mètres aux abords du littoral des ruisseaux s'avère pertinente. La partie de ce secteur, qui se situe au nord du chemin Sainte-Marie, est comprise dans la zone agricole permanente que le Plan d'urbanisme de la Ville confirme dans sa limite actuelle. Les milieux naturels présents se localisent sur les terrains de l'écomusée et sur les terrains du Collège McDonald de l'Université McGill. Au sud du chemin Ste-Marie, la protection des milieux naturels est plus problématique. Des travaux récents associés à un développement domiciliaire sur le replat de la terrasse ont passablement perturbé le couvert forestier de ce site, notamment à la suite de l'implantation de la ligne d'alimentation électrique d'Hydro-Québec dans le haut des versants est et sud et l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux au bas du versant sud. Des plantations seront nécessaires dans les accès utilisés pour les travaux et dans certaines ouvertures afin de compenser les pertes de végétaux et stabiliser les matériaux du talus.

Figure 3. Interventions dans le bois mature



1.2 Secteur 2

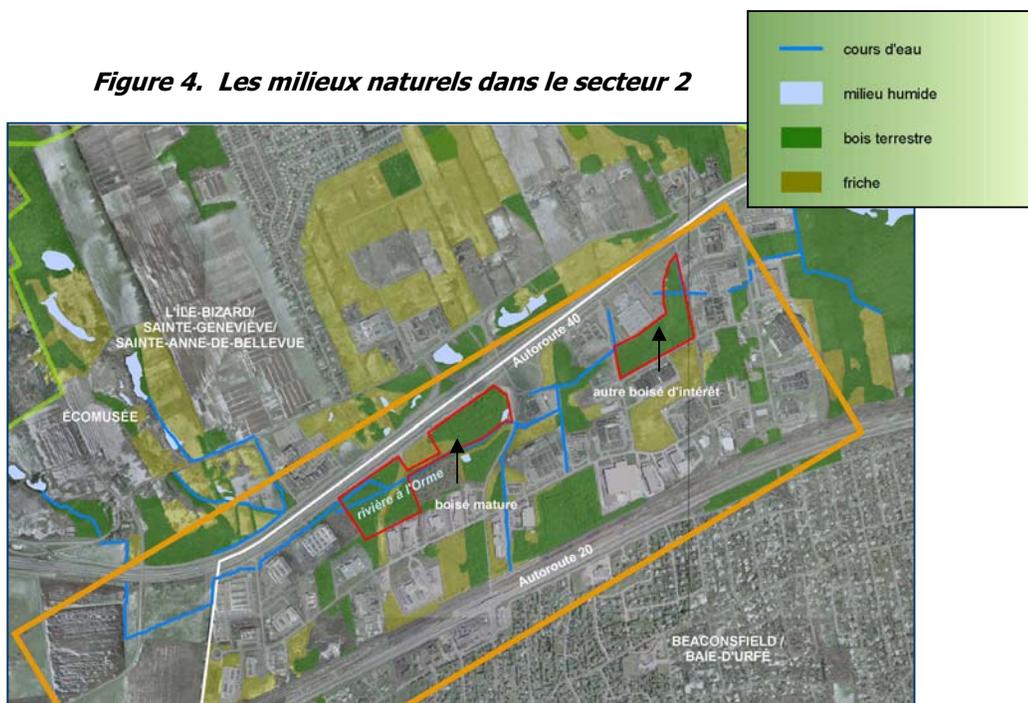
Localisation

Ce secteur correspond à la partie amont de la rivière à l'Orme traversant la zone industrielle de Baie d'Urfé au sud de l'autoroute 40 dans l'arrondissement Beaconsfield–Baie d'Urfé.

Caractéristiques écologiques

On retrouve en bordure du cours d'eau un important bois mature (11,5 hectares) qui longe l'autoroute 40 à l'ouest du boulevard Morgan. Ce bois se compose de frênaies rouges, d'une érablière argentée et d'une érablière rouge comprenant plusieurs chênes rouges. À l'est du boulevard Morgan, on observe un autre bois d'intérêt dominé par l'érable à sucre (d'une superficie de 6,1 hectares) qui se situe au sud du cours d'eau. Le tracé actuel du cours d'eau contourne ce bois. Il a été détourné vers le nord où il longe l'autoroute 40 pour revenir plus au sud et passer dans une canalisation sous un bâtiment industriel. Ce tronçon du cours d'eau pourrait éventuellement faire l'objet d'un réaménagement (relocalisation) afin de tirer profit de la présence de ce bois dans lequel de l'érable noir a été répertorié.

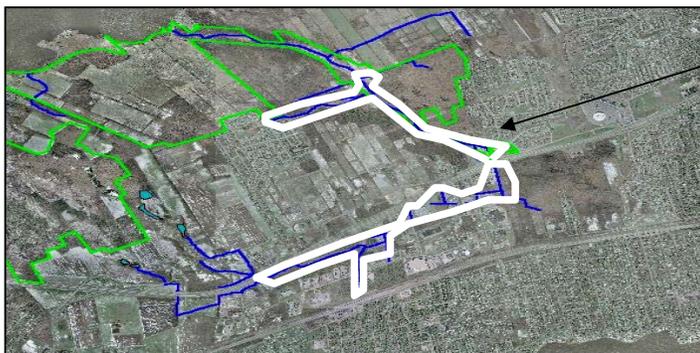
Figure 4. Les milieux naturels dans le secteur 2



Une plante aquatique très rare au Québec, la véronique Mouron d'eau³ (*Véronica anagallis aquatica*), a été répertoriée à plusieurs endroits dans cette partie de la rivière et sur un de ses tributaires qui remonte jusqu'à l'autoroute 20 (voir la figure 5). La survie de cette espèce dépend du maintien du régime hydrique du cours d'eau et de la qualité de son eau.

³ Deuxième mention de cette espèce au Québec depuis 45 ans.

Figure 5 - Répartition de la Véronique Mouron d'eau dans le bassin de la rivière à l'Orme



Les autres espèces de plantes menacées et vulnérables répertoriées dans ce secteur sont l'érable noir, le micocoulier et le carex à feuilles poilues.

Projet de conservation

Dans ce secteur, le projet de conservation englobe la rivière et ses rives incluant les boisés d'intérêt sur son parcours immédiat et à proximité. La protection des rives s'étend sur une largeur de 30 mètres lorsque l'espace est disponible.

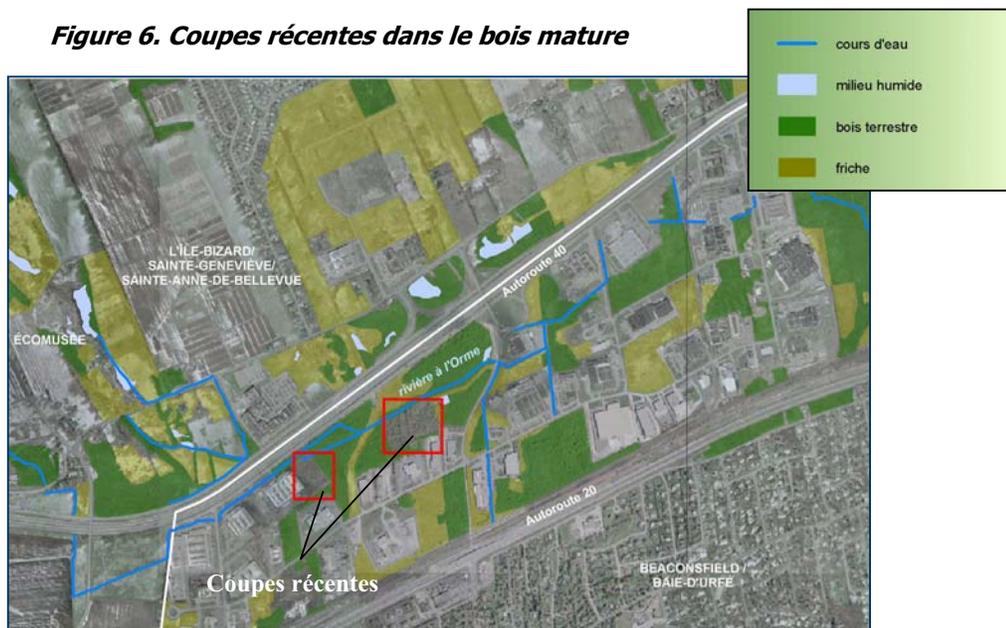
Problématique d'aménagement et de conservation

L'arrondissement Beaconsfield–Baie d'Urfé est bien conscient de l'importance de ce cours d'eau et le Conseil de l'arrondissement s'est prononcé pour inclure à sa réglementation l'élargissement de la bande de protection à 30 mètres de chaque côté de la rivière.

Depuis les dernières années, le réseau de suivi du milieu aquatique du Service de l'environnement de la Ville de Montréal a constaté un manque d'eau dans la partie amont de la rivière qui traverse le parc industriel de Baie d'Urfé. Des interventions telles que diriger les eaux de refroidissement et les eaux de ruissellement des industries vers la rivière à l'Orme permettraient d'augmenter le volume d'eau qui rejoint ce cours d'eau. Celui-ci est alimenté principalement par des eaux provenant du pompage des eaux souterraines de l'arrondissement Beaconsfield–Baie d'Urfé. Conséquemment, il est donc important d'assurer le maintien de la quantité et de la qualité de cet apport. Une attention toute particulière devra donc être apportée lors des études des projets routiers dans ce secteur quant aux impacts sur le cours d'eau (respect des débits et de la qualité des eaux de ruissellement). Pour solutionner le problème de drainage des terrains du parc industriel et du refoulement des eaux dans les arrière-cours, l'arrondissement a opté pour un reprofilage, une amélioration des pentes et une renaturalisation des rives du cours d'eau. Le réaménagement de façon plus naturelle du parcours de la rivière et la renaturalisation de ses rives devraient s'étendre sur l'ensemble du secteur du parc industriel.

Par ailleurs, l'agrandissement de deux industries en 2003 a malheureusement entraîné la destruction d'une partie du bois mature. Pour compenser cette perte, l'industrie JAM (une de ces deux industries) s'est toutefois dite ouverte à accorder une servitude de conservation de plus de 30 mètres de largeur aux abords du cours d'eau. Il faut souligner que ce secteur, tout comme le secteur 1, n'est pas visé pour devenir accessible à la population.

Figure 6. Coupes récentes dans le bois mature



1.3 Secteur 3

Localisation

Ce secteur s'identifie au bois Angell qui se trouve dans les arrondissements de Beaconsfield–Baie d'Urfé (90 %) et de Kirkland (10 %). Il est délimité, au sud, par l'autoroute 20, au nord, par l'autoroute 40, à l'est, par un développement domiciliaire et un ancien golf et, à l'ouest, par le parc industriel de Baie d'Urfé.

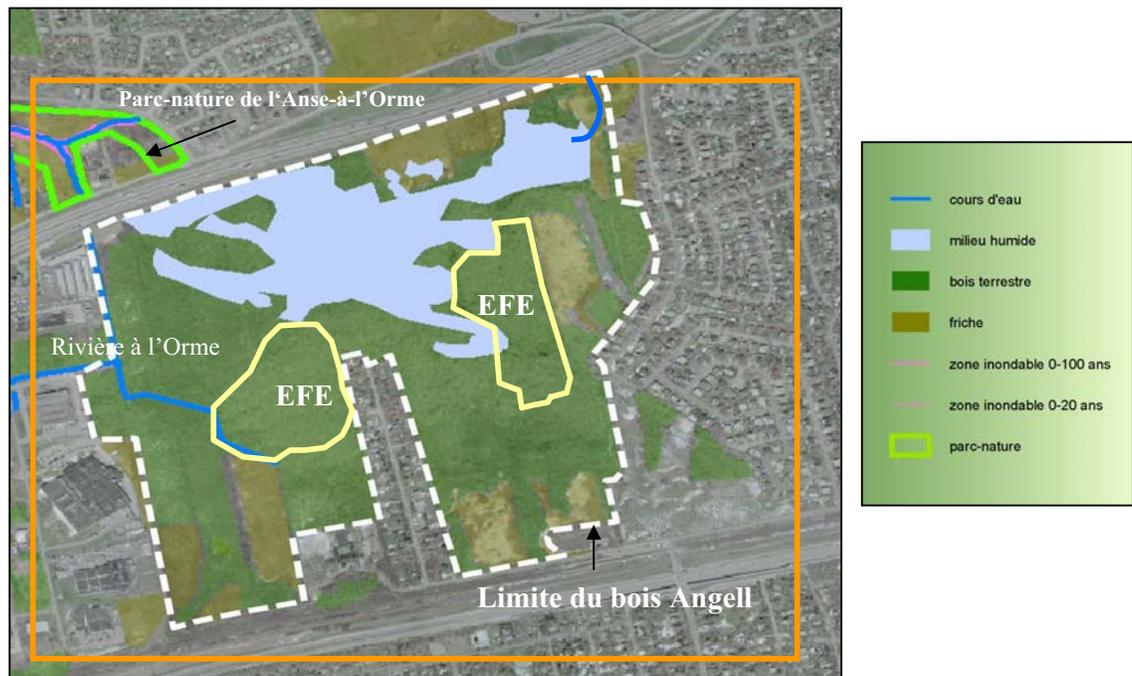
Caractéristiques écologiques

D'une superficie de 105 hectares, le bois Angell se caractérise par des peuplements forestiers terrestres et humides majoritairement matures dont certains sont centenaires et par la présence de friches sur son pourtour. Les peuplements forestiers terrestres matures sont représentés par des frênaies rouges et des érablières à caryer cordiforme. Ils occupent la plate-forme bien drainée composée de till mince sur roc calcaire qui domine au centre du bois. Les érablières à caryer cordiforme ont été désignées récemment des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)⁴ par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). Les peuplements forestiers humides matures se trouvent au pied de la plate-forme, au nord du bois, et forment un grand marécage de 17,6 hectares dans la vaste dépression composée surtout de dépôts organiques. Ces peuplements sont dominés par des frênaies rouges à érable argenté. Les frênaies rouges dans le grand marécage et sur la plate-forme ont une grande valeur floristique

⁴ Les EFE sur terres privées ne sont pas protégés par la *Loi sur les Forêts*.

et sont évaluées actuellement par le MRN pour être identifiées comme des EFE. Le grand marécage est particulièrement recherché par l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) et la faune ailée. Les autres peuplements forestiers présents sont des frênaies rouges semi-matures et jeunes colonisant des anciennes terres agricoles. Ils se trouvent dans les parties ouest et sud du bois. Les friches (herbacées et arbustives) sur le pourtour du bois Angell servent de zones tampons à l'intégrité des peuplements forestiers matures de grande valeur écologique tout en jouant un rôle d'habitat essentiel pour certaines espèces animales. Un petit ruisseau se situe à l'extrémité ouest du bois et se draine dans la rivière à l'Orme qui passe à la limite ouest de ce même bois. Un autre ruisseau se trouve à l'extrémité nord-est du bois.

Figure 7. Les milieux naturels dans le secteur 3



Ce bois abrite neuf espèces de plantes menacées et vulnérables : l'érable noir, le micocoulier, le staphylier à trois folioles, le carex de Hitchcock, le carex à feuilles poilues, le dryoptère de Clinton (fougère présente dans le grand marécage), l'aigremoine pubescente (un seul individu observé en bordure du petit massif arborescent de l'ancien golf), la véronique Mouron d'eau (présente dans la rivière à l'Orme et son tributaire traversant le bois) et l'ail des bois. Cette dernière est la seule espèce désignée. Les terrains en friche sur le pourtour du grand marécage constituent des habitats potentiels pour la couleuvre brune, une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, qui a été observée à proximité de l'ancien golf Freshmeadows dans les années 90 (selon les données du ministère de l'Environnement du Québec).

Le bois Angell représente un habitat d'intérêt pour les oiseaux de proie (nidification, migration et hivernage) en raison de sa grande superficie et des arbres de grandes tailles. Les champs en friche sur son pourtour, notamment du côté du golf, servent d'aire d'alimentation pour ces oiseaux. Une visite sommaire des lieux en février 2003 a permis de confirmer la nidification d'oiseaux de proie dans les peuplements matures du bois. On y a dénombré une dizaine de nids de rapaces, particulièrement dans la partie est du grand marécage près des terrains en friche. Les espèces susceptibles de s'y reproduire sont la buse à queue rousse, la

buse à épaulettes, l'épervier de Cooper, l'épervier brun, le grand duc, le petit duc maculé, le busard Saint-Martin et la crécerelle d'Amérique. Parmi ces espèces, l'épervier de Cooper et la buse à épaulettes figurent sur la liste des espèces animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ces deux oiseaux de proie à statut précaire nichent dans la section du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme qui se caractérise par une forêt centenaire située à l'est du chemin de l'Anse à l'Orme. Cette forêt se localise à moins d'un kilomètre au nord du bois Angell.

Projet de conservation

La zone noyau dans le bois Angell est constituée ici des peuplements terrestres matures (frênaies rouges et érablières à caryer cordiforme), du grand marécage, des cours d'eau et d'espaces abritant des espèces menacées et vulnérables. La zone tampon varie de 30 à 120 mètres sur le pourtour du noyau et s'identifie principalement à des friches herbacées et arbustives. Ces milieux ouverts constituent également des aires d'alimentation pour les rapaces ainsi que des habitats pour l'herpétofaune dont la couleuvre brune. La présence de ces espèces dans le bois est reliée à la conservation de friches sur son pourtour. Avec la construction de l'autoroute 40, on a créé une coupure importante au niveau du corridor faunique dans l'axe de la rivière à l'Orme. Des efforts devraient être entrepris pour tenter de recréer un lien naturel entre le bois Angell et le parc-nature de l'Anse à l'Orme.



Il est important de signaler que la petite érablière sucrière mature d'environ 2 hectares, située dans les limites de l'ancien golf Freshmeadows, n'a pas été intégrée dans la zone noyau. Bien que ce peuplement présente un intérêt écologique (présence de plantes rares : 5 petites colonies d'ail des bois, une dizaine d'érable noir et une tige d'aigremoine pubescente) et paysager, celui-ci n'est pas lié à la viabilité même de l'écosystème forestier du bois Angell comme le sont les friches.

Problématique d'aménagement et de conservation

Le Comité technique est unanime pour dire que le bois Angell est particulièrement stratégique dans le concept de création du corridor de la rivière à l'Orme, non seulement au niveau écologique mais également au niveau récréatif. La gare Beurepaire qui est contiguë au bois Angell offre un accès privilégié à un immense territoire qui, par l'implantation d'une piste cyclable, permettrait à un grand bassin de population d'accéder au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et de se rendre jusqu'au parc agricole du Bois-de-la-Roche et au parc-nature de Cap-Saint-Jacques ainsi que de relier la rive du lac Saint-Louis à celle du lac des Deux Montagnes. Un problème important est toutefois le passage de cette piste afin de traverser l'autoroute 40 et de rejoindre le chemin de l'Anse-à-l'Orme. Il faudrait également prévoir un espace adéquat comme aire d'accueil entre le projet de conservation et la gare Beurepaire.

Plus des deux tiers du bois Angell ont été identifiés dans le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui vise à protéger des bois d'intérêt sur son territoire en attendant que son schéma d'aménagement soit adopté; ce règlement adopté le 17 avril 2003 n'est toujours pas en vigueur. Le bois Angell comme les autres bois d'intérêt apparaissent dans le schéma d'aménagement de la CMM déposé en février 2005 pour consultation publique.

Figure 8. Localisation de l'espace potentiel pour l'aire d'accueil au site

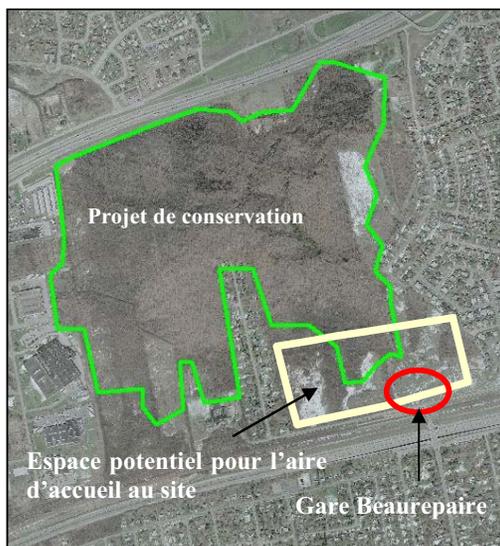


Figure 9. Localisation du RCI de la CMM



Des négociations avec le promoteur Grilli ont mené dernièrement à la modification de la zone tampon à l'extrémité est du bois Angell du côté de l'ancien golf Freshmeadows. D'une largeur établie entre 50 et 80 m sur le périmètre du grand marécage et de l'érablière à caryer cordiforme mature (désignée un EFE), elle s'étend maintenant sur une bande de terrain variant de 25 à 45 m (voir les figures 10 et 11 ci-dessous). Il faut souligner que les limites de la zone noyau n'ont toutefois pas été touchées et que le promoteur, en gage de compensation, s'est engagé à verser une somme d'argent importante à l'Association pour la protection du bois Angell (APBA).

Figure 10. Délimitation du projet de conservation à l'est du bois Angell

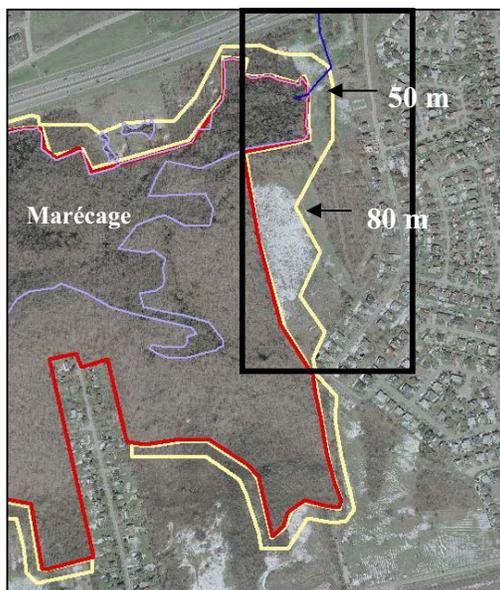
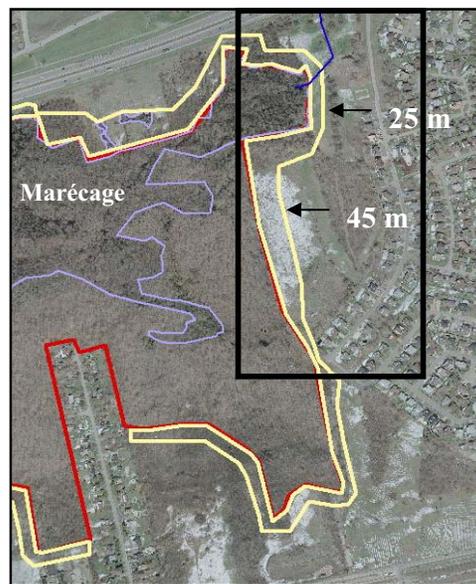


Figure 11. Modification de la limite du projet de conservation à l'est du bois Angell par le projet Grilli



 Zone noyau  Zone tampon

1.4 Secteur 4

Localisation

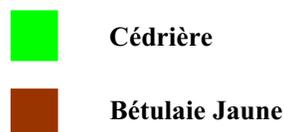
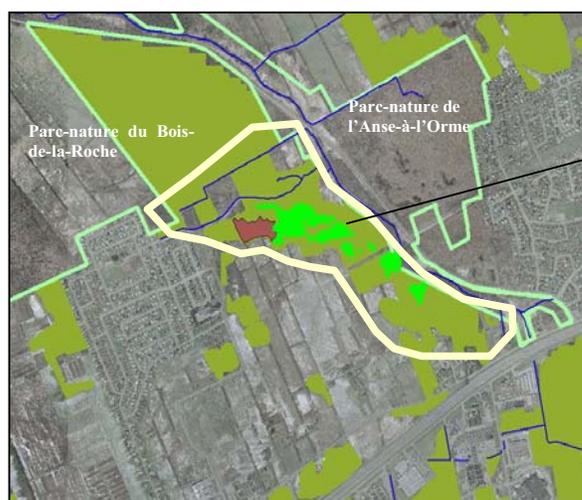
Ce quatrième secteur se localise au nord de l'autoroute 40 et à l'ouest du chemin de l'Anse-à-l'Orme. Il correspond au bois de Sainte-Anne-de-Bellevue, qui est traversé sur toute sa longueur par la rivière à l'Orme, ainsi qu'aux terrains forestiers dominés par de jeunes peuplements de frênes rouges (d'environ 20 ans) compris entre le parc agricole du Bois-de-La-Roche et le chemin de l'Anse-à-l'Orme. Ces derniers peuplements forment un triangle jusqu'à la hauteur du chemin de Senneville. Le triangle boisé se trouve entièrement dans la zone agricole de l'arrondissement de Pierrefonds–Senneville. Les autres terrains, zonés industriel et résidentiel, se localisent dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Genève–Sainte-Anne-de-Bellevue.

Caractéristiques écologiques

Ce secteur est caractérisé par une grande biodiversité. On y retrouve une bétulaie jaune et une importante concentration de cédrières qui sont des peuplements rares à Montréal. La bétulaie jaune est un groupement plus nordique et est unique à Montréal. Elle s'identifie à un marécage arborescent. Les cédrières constituent des abris de qualité pour le cerf de Virginie et les rapaces. Elles sont le centre de l'habitat hivernal du cerf de Virginie qui s'étend sur environ 70 hectares dans le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue et ses environs selon la délimitation du réseau de pistes et des indices de broutage observés lors d'une visite sur le terrain réalisée en mars 2004⁵. Les autres milieux utilisés par le cerf en hiver sont les terrains en friche et les peuplements feuillus d'âges variés qui lui procurent les ramilles nécessaires à son alimentation. Les principales espèces broutées sont le vinaigrier, le cornouiller stolonifère et le thuya occidental (cèdre).

Figure 12. Habitat hivernal du cerf de Virginie dans le secteur du bois Sainte-Anne-de-Bellevue

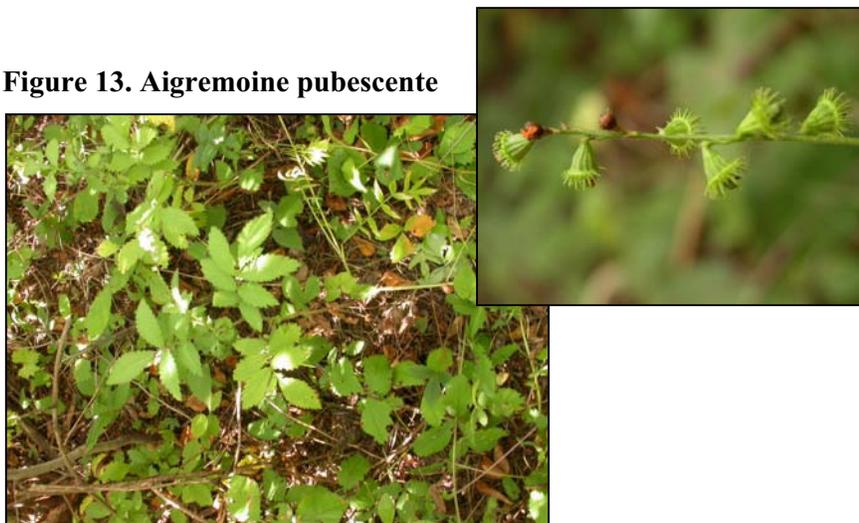
Parc-nature Bois-de-la-Roche



⁵ Les relevés sur le terrain ont été effectués par un biologiste et un technicien de la faune de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal.

On trouve au nord des cédrières une concentration des milieux humides (un grand marais à quenouilles et des marécages arborescents) qui sont recherchés notamment par l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) et les oiseaux aquatiques (voir figure 14 à la page 15). Ce secteur se caractérise également par une grande variété de peuplements forestiers terrestres dont des érablières sucrières matures (érablière à caryer, érablière à ostryer, érablière à hêtre), une chênaie rouge mature, des érablières sucrières semi-matures (entre 40 et 60 ans) et des frênaies rouges d'âges variés. Les peuplements matures et semi-matures sont des habitats propices pour les rapaces et abritent des espèces de plantes menacées et vulnérables telles l'érable noir, le micocoulier, l'ail des bois et le carex à feuilles poilues. Deux autres espèces floristiques particulièrement rares au Québec ont été recensées dans ce secteur lors de l'inventaire des plantes rares réalisé en septembre 2003⁶ : la véronique Mouron d'eau et l'aigremoine pubescente. La première se trouve dans la rivière à l'Orme et un de ses tributaires (voir la figure 5 à la page 8) alors que la seconde a été répertoriée dans les éclaircies au sein des érablières semi-matures au sud de l'emprise de la ligne électrique d'Hydro-Québec et dans un champ près du chemin de l'Anse-à-l'Orme. Cette dernière espèce n'avait pas été observée au Québec depuis 50 ans. Lors du même inventaire, elle a été répertoriée également dans le secteur des rapides du Cheval Blanc et le bois Angell.

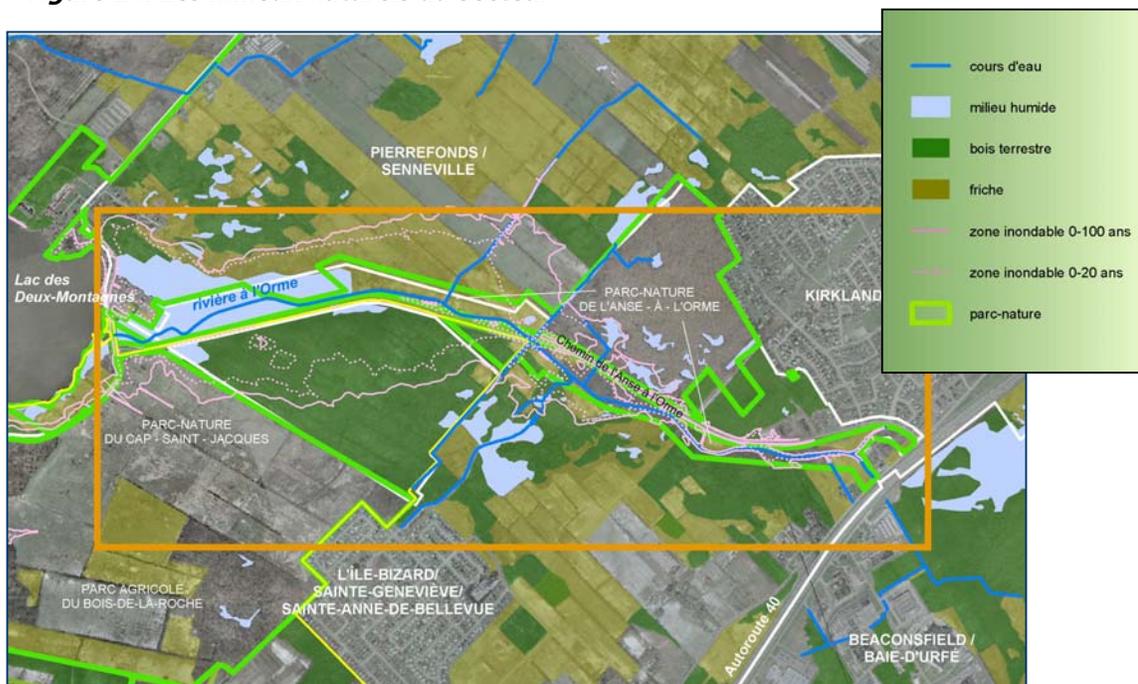
Figure 13. Aigremoine pubescente



Le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue est traversé par plusieurs murs de pierres témoignant de son passé agricole. Les sections de murs de pierres qui séparent les terrains en friche sont des milieux de grand intérêt pour les salamandres et les couleuvres. Il existe un potentiel très élevé pour la couleuvre brune, une espèce figurant sur la liste des espèces menacées et vulnérables, dans les milieux ouverts en périphérie des milieux humides. Le triangle boisé dans la partie nord du secteur est très homogène et est dominé par de jeunes frênaies rouges. On y trouve également des murs de pierres propices pour la faune.

⁶ L'inventaire des plantes rares dans l'écoterritoire a été réalisé par un botaniste engagé par la Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal.

Figure 14. Les milieux naturels du secteur 4



Projet de conservation

La zone noyau se compose des cédrières (à titre de peuplements forestiers rares et refuges fauniques pour le cerf de Virginie et les rapaces), de la bétulaie jaune (peuplement forestier humide et unique sur le territoire), des milieux humides (du grand marais et des marécages), de la bande riveraine le long de la rivière à l'Orme, des nombreuses espèces de plantes menacées et vulnérables répertoriées, des peuplements matures concentrés entre les deux tributaires de la rivière, de même que l'habitat hivernal du cerf de Virginie. La zone tampon correspond à une bande moyenne de 50 mètres de largeur sur le périmètre de la zone noyau.

On trouve dans ce secteur une première zone couloir (voir le projet de conservation à la page 4) située entre le bois Sainte-Anne-de-Bellevue, la partie du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme longeant la rivière à l'Orme et le bois Angell. Elle se caractérise par la présence d'un site de dépôt à neige qui pose problème pour l'établissement du lien écologique entre ces entités écologiques.

La seconde zone couloir s'identifie au triangle composé de jeunes peuplements forestiers situés entre le parc agricole du Bois-de-La-Roche et le chemin de l'Anse-à-l'Orme. Elle sert de lien stratégique pour la faune et la flore des parcs-nature Bois-de-la-Roche et du Cap-Saint-Jacques ainsi que du bois de Sainte-Anne-de-Bellevue. Toutefois, elle ne pose pas vraiment de problèmes quant à sa protection. Le territoire entier est en zone agricole permanente et une grande partie de ce territoire se situe en zone inondable (réurrences 0 - 20 ans et 0 - 100 ans).

Problématique d'aménagement et de conservation

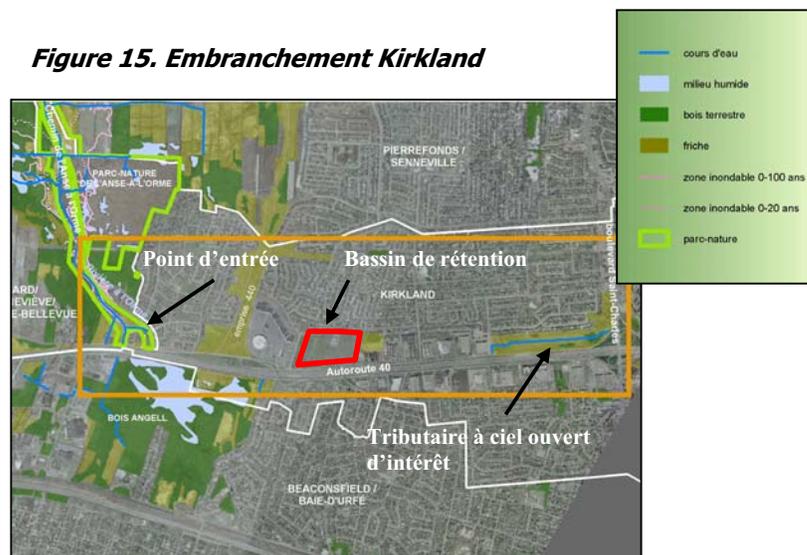
Le territoire situé au sud de la zone agricole se trouve dans l'arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue et subira dans les prochaines années de fortes pressions de développement aux niveaux résidentiel et industriel. Il importe donc d'assujettir le développement de cette portion du territoire au processus de concertation avec les promoteurs, l'arrondissement, le ministère de l'Environnement du Québec et celui des Transports ainsi qu'avec les divers services de la Ville.

Le milieu hydrique est un enjeu important de l'écoterritoire qui repose sur la présence même de la rivière à l'Orme. Il est primordial de s'assurer de maintenir l'intégrité hydrique de la rivière à l'Orme compte tenu des développements résidentiels et industriels prévus dans le secteur de Sainte-Anne-de-Bellevue. Il y a donc lieu d'assurer une bonne gestion des eaux de ruissellement, de prévoir à cet effet d'utiliser les bras existants de la rivière pour diriger les eaux de ruissellement des nouveaux développements ainsi que l'implantation d'équipements de captage et de traitement des eaux adéquats.

Ce critère d'aménagement figure déjà dans le Plan d'urbanisme de la Ville (action 16.1, *<La Ville entend porter une attention particulière aux interventions d'aménagement en vue d'assurer une saine gestion des eaux de ruissellement pluvial sur son territoire et de maintenir l'intégrité du régime hydrique des cours d'eau intérieurs>*). Dans les zones immédiates aux autoroutes 20 et 40, entre autres, il y a aussi lieu de mettre en place des équipements de traitement des eaux qui vont contribuer à améliorer la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme. L'utilisation de bassins de rétention pourrait être examinée comme moyens de traitement de polissage intéressants pour les égouts contaminés. Dans les zones en développement, il y aurait lieu d'exiger lors de l'émission d'un permis de construction que le constructeur remette une preuve de raccordement de l'égout sanitaire de la résidence à l'égout sanitaire municipal.

Bien que l'embranchement situé dans l'arrondissement Kirkland, coulant au nord de l'autoroute 40, ne fasse pas partie de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, une attention particulière doit lui être accordée (voir la figure 15). Cette branche de la rivière représente en terme de volume d'eau le plus important tributaire de la rivière à l'Orme. Cependant, la qualité de son eau est problématique à son point d'entrée dans la rivière à l'Orme. En effet, les résultats d'échantillonnage à cet endroit montrent que les eaux sont très fortement contaminées, notamment en coliformes fécaux et en phosphore.

Figure 15. Embranchement Kirkland



Il y aurait lieu d'investiguer davantage sur les impacts de la localisation actuelle du site de dépôt à neige en regard de la qualité des eaux de la rivière compte tenu que celui-ci se situe entre les deux bras de la rivière à 10 mètres à peine des cours d'eau. Le drainage de l'autoroute 40 vers la rivière est aussi un élément problématique dans ce secteur. Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude au ministère des Transports du Québec afin de régler les risques d'inondation de la voie de service située au nord de l'autoroute en raison de l'accumulation des sédiments dans le lit du cours d'eau qui a réduit la capacité d'évacuation des eaux de l'autoroute (un des scénarios vise notamment le dragage d'une partie des sédiments). Le Comité aurait tout intérêt à travailler étroitement avec le ministère des Transports sur cette intervention qui menace l'intégrité de la rivière à l'Orme.

Le transport routier est un enjeu important de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme, notamment dans le secteur 4. Plusieurs projets sont à l'étude et auront des impacts sur le milieu environnant, à savoir : le réaménagement de l'autoroute 40, le prolongement du boulevard Morgan vers le nord ainsi que le réaménagement des échangeurs Morgan/A-20 et Morgan/A-40. À cet effet, le Comité a évoqué la pertinence de créer une table de discussion, établie conjointement par la Direction des transports et par la Division de la planification urbaine sur les liens routiers et ce, dans le cadre de la planification détaillée du secteur de l'Anse-à-l'Orme inscrit au Plan d'urbanisme.

Le Comité technique a rejeté le scénario du prolongement du boulevard Morgan qui longe le chemin Sainte-Marie jusqu'au chemin de l'Anse-à-l'Orme notamment afin de préserver le caractère bucolique des lieux. Le Comité fait toutefois consensus sur la traversée du territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue en empruntant l'emprise électrique d'Hydro-Québec vers l'est pour aller rejoindre le chemin de l'Anse-à-l'Orme. Ce tracé semble à première vue avoir le moins d'impact sur les paysages et les milieux naturels. Toutefois, aucune étude d'impact n'a été réalisée à l'égard de ce tracé proposé. À partir du chemin de l'Anse-à-l'Orme, il n'y a pas de tracé privilégié. On a discuté de la possibilité que le tracé se dirige vers le nord-est pour traverser les espaces ouverts du secteur de Pierrefonds en évitant la forêt centenaire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et les milieux naturels d'intérêt sur son pourtour. Le tracé pourrait également se poursuivre dans l'emprise électrique d'Hydro-Québec jusqu'au corridor de la 440. Des analyses environnementales plus détaillées permettront de proposer un tracé ayant le moins d'impact sur le milieu récepteur. Ces analyses devraient être réalisées dans le cadre de la planification détaillée du secteur de l'Anse-à-l'Orme prévu au Plan d'urbanisme de la Ville.

Enfin, il y a lieu d'étudier à fond les impacts de l'intensification de la circulation sur une partie du chemin de l'Anse-à-l'Orme en regard des milieux et des paysages naturels et du lien cyclable à implanter pour la mise en valeur du secteur. Une attention particulière devra être apportée aux impacts sur l'habitat du cerf de Virginie à la suite de l'utilisation de l'emprise d'Hydro-Québec. Il y a lieu de suivre attentivement les gestes posés sur ce territoire. De la coupe de bois a récemment été effectuée dans des cédrières situées au nord de la ligne électrique d'Hydro-Québec sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue.

1.5 Secteur 5

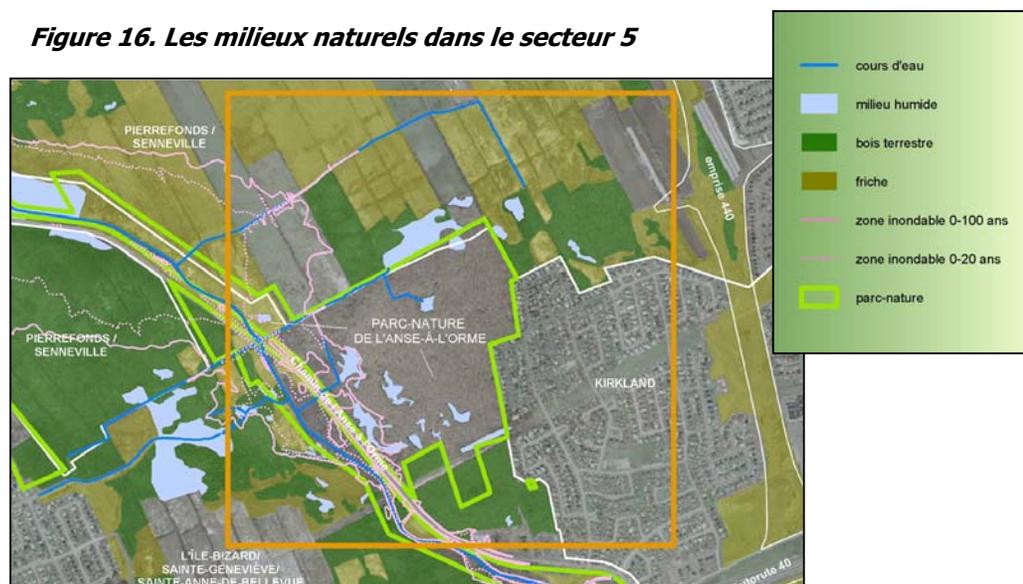
Localisation

Ce secteur se localise à l'est du chemin de l'anse à l'Orme dans les arrondissements de l'Île Bizard–Sainte-Genève–Sainte-Anne-de-Bellevue et de Pierrefonds–Senneville. Il correspond aux deux ensembles de milieux naturels ceinturant les parties nord et sud de la forêt centenaire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Caractéristiques écologiques

Ce secteur se caractérise par la présence de deux ensembles forestiers, constitués majoritairement de peuplements matures (éablière sucrière à caryer, éablière à hêtre, éablière à ostryer et éablière argentée) qui se situent sur le pourtour du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Ces ensembles forestiers sont le prolongement de la forêt du parc-nature. La forêt du parc-nature est dominée par une éablière sucrière à frêne d'Amérique et à hêtre qui a été désignée un écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). Certains peuplements forestiers de ces deux ensembles forestiers extérieurs au parc-nature semblent posséder les caractéristiques floristiques pour avoir la même reconnaissance. Ces espaces forestiers abritent des espèces menacées et vulnérables : l'ail des bois, le dryoptère de Clinton, l'érable noir et le micocoulier. Le dryoptère de Clinton est une fougère qui a été répertoriée dans le plus grand marécage arborescent (éablière argentée mature) situé au nord du parc-nature. Ce dernier marécage fait partie d'une concentration de milieux humides présentant un grand intérêt pour la faune ailée et l'herpétofaune.

Figure 16. Les milieux naturels dans le secteur 5



Les peuplements forestiers matures terrestres et humides (marécages) sont importants pour les rapaces, notamment la buse à épaulettes et l'épervier de Cooper, deux espèces à statut précaire, qui nichent dans le parc-nature. Fait important, un nid actif de buse à épaulettes a été répertorié en 2001 juste à la limite sud de la forêt du parc-nature à la hauteur de la ligne électrique d'Hydro-Québec. La superficie actuelle de la forêt du parc-nature (40 hectares) est à la limite critique pour constituer un véritable habitat d'oiseaux forestiers. En deçà de cette superficie, les espèces d'oiseaux typiques des milieux forestiers sont absentes car elles ont besoin de grands bois (plus de 40 hectares) pour se reproduire.

Projet de conservation

Les peuplements forestiers matures et leurs milieux humides situés sur le pourtour de la forêt du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme constituent les zones noyaux en raison de leur grand potentiel d'habitats fauniques, de leur valeur intrinsèque et de l'importance des plantes menacées et vulnérables. Une zone tampon de 50 mètres de largeur a été déterminée sur le pourtour de ces ensembles forestiers de grande valeur écologique. La zone tampon est constituée surtout de friches servant d'aires d'alimentation pour les rapaces et d'habitat potentiel pour la couleuvre brune. Il importe de signaler que le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme n'a pas de zone tampon et de clôture sur son pourtour et qu'il subit actuellement plusieurs pressions de la part des résidents qui vivent à proximité.

Problématique d'aménagement et de conservation

L'ensemble forestier situé au sud du parc-nature (dominé par une érablière sucrière à caryer centenaire) est menacé par un projet de développement qui est déjà prévu sur ces terrains. Il y a donc urgence d'entamer avec l'arrondissement Île-Bizard–Ste-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue une démarche de planification concertée. Cet ensemble forestier est stratégique pour l'établissement du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et pour la consolidation et la protection des milieux naturels du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

L'autre ensemble forestier qui est en grande partie mature se situe au nord et nord-est du parc-nature et se trouve dans l'arrondissement Pierrefonds–Senneville. Des négociations ont déjà eu lieu avec le promoteur Grilli et l'arrondissement sur un projet de développement (projet les Cours Antoine-Faucon) qui se localise entre l'emprise de l'autoroute 440 et l'extrémité est de cet ensemble forestier. Ce projet vise le prolongement du boulevard Antoine-Faucon vers le nord-ouest et empiète dans la zone noyau (bois mature) et sa zone tampon (friches et jeunes bois) au sein du projet de conservation (voir figure 17). Compte tenu de l'état d'avancement du dossier à l'arrondissement, l'arbitrage du projet s'est fait en parallèle à la production de ce rapport. Par ailleurs, le promoteur est d'accord pour ne pas développer la partie d'un de ses lots avoisinants (soit 5,72 ha) qui est compris dans le projet de conservation de cet écoterritoire et à participer à un processus de planification concertée avec les autres propriétaires, l'arrondissement, les services centraux de la Ville et le ministère de l'Environnement pour le développement des lots situés à l'ouest de ce secteur.

Figure 17. Projet de Grilli au nord-est du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme



Partie du lot avoisinant de Grilli qui ne sera pas développée

1.6 Secteur 6

Localisation

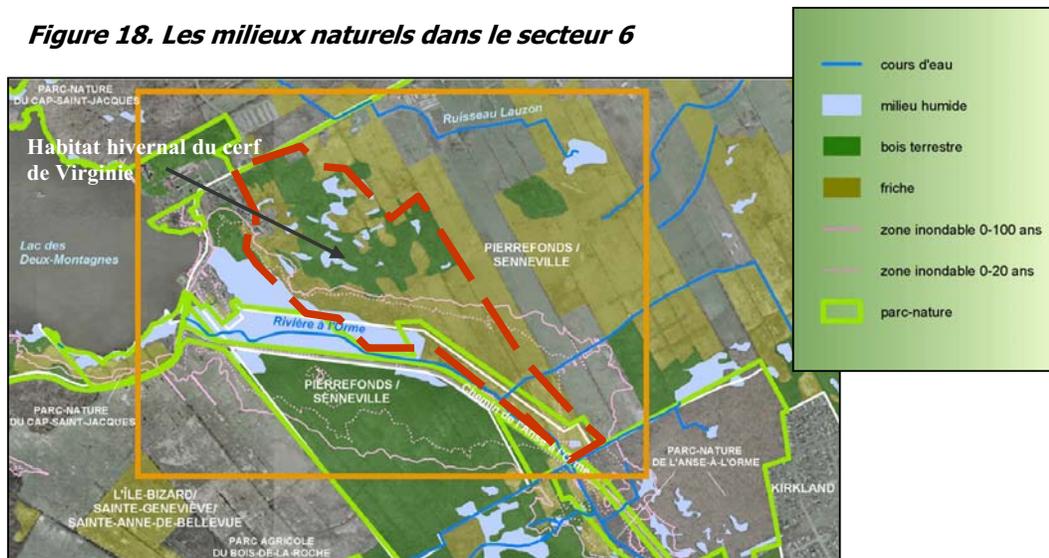
Ce sixième secteur occupe les basses terres en grande partie inondables à l'est de la rivière à l'Orme dans l'arrondissement de Pierrefonds–Senneville.

Caractéristiques écologiques

Ce secteur se caractérise par la présence d'un bois terrestre, constitué d'une érablière sucrière semi-mature et de jeunes frênaies rouges (âgées principalement entre 0-20 ans et 20-40 ans), ainsi que d'une concentration importante de marécages arborescents. Le marécage le plus important (19 ha) se trouve dans la plaine de débordement de la rivière à l'Orme et est dominé par une érablière argentée principalement mature. Ce grand milieu humide, situé en partie dans le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, est propice pour la reproduction d'une faune ailée variée (dont le canard branchu), des poissons et de l'herpétofaune. Les autres milieux humides correspondent surtout à des marécages sur dépression (frênaies rouges et érablières argentées) à l'intérieur des terrains forestiers situés en dehors de la plaine inondable. On trouve également un marais de grand intérêt (1,6 ha) entouré de terrains en friches qui constitue la tête du ruisseau Lauzon se jetant dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Ce marais et celui dans le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue sont les deux plus importants marais de l'écoterritoire.

Les prairies herbacées exondées le long de la rivière sont des milieux particulièrement favorables à la nidification de la sauvagine. Les espaces ouverts (friches herbacées, friches arbustives et friches arborescentes) en bordure des milieux humides constituent des habitats potentiels pour la couleuvre brune, une espèce à statut précaire. Les friches de ce secteur sont particulièrement importantes pour les populations d'oiseaux de proie du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et le parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Il est primordial de conserver des superficies significatives de ces milieux étant donné que des projets de développement d'envergure sont prévus dans ces espaces ouverts.

Figure 18. Les milieux naturels dans le secteur 6



Comme le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue, le milieu forestier de ce secteur et les friches arbustives ouvertes en bordure de la rivière à l'Orme constituent un habitat hivernal pour le cerf de Virginie (voir la figure 18). Plusieurs réseaux de pistes et des indices de broutages y ont été observés en mars 2005. Ce secteur forestier et en friche sert également de corridor aux déplacements du cerf de Virginie entre le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue et l'arboretum Morgan. Le micocoulier est la seule espèce de plante à statut précaire qui a été trouvée dans ce secteur boisé lors des inventaires des plantes menacées et vulnérables réalisés à l'été 2003 et au printemps 2004⁷.

Projet de conservation

La zone noyau correspond à la concentration des milieux humides et des peuplements forestiers d'âges variés sur leur pourtour. Les terrains ouverts (champs et friches) ceinturant les boisés et situés le long de la rivière à l'Orme constituent les zones tampons. Sur le périmètre des bois, la largeur de la zone tampon est de 50 mètres. Le long de la rivière à l'Orme, la zone tampon est plus importante et occupe toute la zone inondable de récurrence 0-20 ans. Les zones tampons permettent de protéger l'intégrité des marécages et des bois tout en servant d'habitats essentiels à certaines espèces animales comme les rapaces, la sauvagine, le cerf de Virginie et la couleuvre brune.

Une zone tampon de 50 mètres a également été identifiée autour du marais Lauzon (zone noyau) afin de le protéger adéquatement de l'urbanisation future de ce secteur de grand intérêt écologique. Une bande de protection riveraine de 30 mètres est également nécessaire de part et d'autre le long du ruisseau Lauzon qui se jette dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Il en est de même pour le ruisseau drainant les terres en friche et agricole à l'extrémité est de ce secteur.

⁷ L'inventaire des plantes rares dans l'écoterritoire a été réalisé par un botaniste engagé par la Direction des sports, des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal.

Finalement, une zone couloir est nécessaire entre ce secteur boisé et le parc-nature du Cap Saint-Jacques pour le déplacement de la faune (notamment le cerf de Virginie) et la dispersion de la flore.

Problématique d'aménagement et de conservation

La zone couloir reliant la zone noyau au parc-nature du Cap-Saint-Jacques fait consensus. D'ailleurs, dans le chapitre d'arrondissement Pierrefonds–Senneville du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, cette zone, comprise dans un secteur de planification détaillée locale, a été identifiée par l'arrondissement zone d'intérêt écologique.

Ce secteur faisait partie de la zone agricole permanente mais il a été dézonné lors des dernières négociations avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au début des années 90. Toutefois, trois propriétaires ont demandé à la CPTAQ une réinclusion en zone agricole. En tout temps, les propriétaires pourront toutefois avoir gain de cause pour obtenir l'accord de la Commission pour le dézonnage de leur terrain (simple technicalité). Le Plan d'urbanisme de la Ville n'indique plus ces inclusions en zone blanche. La limite est de la zone agricole permanente correspond au corridor de la rivière à l'Orme (voir le plan 1 à la page 4).

Comme ce secteur n'est plus en zone agricole et compte tenu des projets résidentiels qui seront développés, la bande de protection des cours d'eau de ce secteur devrait être de 30 mètres de chaque côté au lieu de 10 mètres.

Tout comme il a été souligné, plus spécifiquement pour les secteurs 2 et 4, il est aussi important de s'assurer de maintenir l'intégrité hydrique de la rivière à l'Orme compte tenu des développements prévus dans le secteur de Pierrefonds. Il y a lieu d'assurer une bonne gestion des eaux de ruissellement provenant de ces nouveaux développements ainsi que des corridors routiers, de prévoir, quand cela est possible, l'utilisation des bras existants de la rivière pour diriger les eaux de ruissellement ainsi que l'implantation d'équipements de captage et de traitement des eaux adéquats.

Il n'y a pas eu de consensus du Comité sur l'intégration entière du boisé terrestre dans le projet de conservation, plus particulièrement son extrémité est. L'arrondissement Pierrefonds–Senneville a déjà reçu une demande du propriétaire pour le développement du lot visé par cette portion du bois. Il y a donc urgence de mettre en place une démarche de concertation dans ce secteur.

2. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE

Voici l'ensemble des recommandations du Comité technique à l'égard de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, à savoir :

- *Voir à ce que le projet de conservation se traduise dans la planification détaillée du secteur de l'Anse-à-l'Orme prévu au Plan d'urbanisme de la Ville.*
- *Entamer le processus de planification concertée en priorité dans les secteurs 3, 4, 5 et 6 compte tenu de projets de développement concrets déposés aux arrondissements visés.*
- *Prendre en compte et faire valoir, dans les démarches de concertation, l'importance des friches pour la biodiversité des écosystèmes sur l'ensemble de l'île. Il reste très peu de ces espaces sur l'île et leur disparition au profit du développement urbain aura un impact sur la viabilité de certaines espèces fauniques. Il y a un intérêt à conserver et à maintenir des friches sur le territoire de Montréal notamment dans les écoterritoires.*
- *Assurer la prise en compte par les arrondissements de la présence des milieux humides dans les secteurs voués au développement et des impacts sur la qualité de vie (notamment à cause de la présence des insectes) afin que ceux-ci considèrent prévoir des zones tampons suffisantes d'au moins 50 mètres.*
- *Mettre à jour l'étude hydrique de la rivière à l'Orme réalisée par le groupe LaSalle en prenant en compte toutes les pressions que créeront les développements immobiliers futurs notamment sur la gestion des eaux.*
- *Voir à ce que les arrondissements de l'écoterritoire appliquent une bande de protection de 30 mètres de chaque côté des cours d'eau. Dans un milieu urbanisé comme Montréal, il est justifié d'appliquer des normes plus sévères que celle du 10 ou du 15 mètres appliquée par le biais de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (anciennement le ministère de l'Environnement du Québec), et ce, compte tenu des fortes pressions de développement et de la rareté de ces milieux naturels.*
- *Assurer un lien cyclable entre le lac Saint-Louis et le lac des Deux Montagnes.*
- *Étudier toutes les possibilités pour la création d'un lien faunique terrestre entre le bois Angell et le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue.*
- *Prévoir un espace entre l'extrémité sud du bois Angell et la rue Elm pour des aménagements d'accueil (chalet d'accueil, stationnement pour vélo, etc.) au corridor récréatif.*
- *Examiner les impacts du site de dépôt à neige à Kirkland sur la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme compte tenu de sa proximité.*
- *Faire en sorte que les interventions éventuelles dans le littoral de la rivière à l'Orme pour résoudre le problème de sédimentation et de drainage de l'autoroute 40 ne menacent pas l'intégrité du cours d'eau.*

- *Assurer un volume et une qualité de l'eau adéquats provenant de l'embranchement Kirkland.*
- *Exiger lors de l'émission du permis de construction que le constructeur remette une preuve du raccordement de l'égout sanitaire de la résidence à l'égout sanitaire municipal.*
- *Mettre sur pied un programme visant à corriger les mauvais raccordements.*
- *Dans les secteurs immédiats aux autoroutes 20 et 40, examiner la possibilité de mettre en place des équipements de traitement des eaux qui contribueraient à améliorer la qualité de la rivière à l'Orme.*
- *Étudier à fond les impacts de l'intensification de la circulation sur une partie du chemin de l'Anse-à-l'Orme en regard des milieux et des paysages naturels et du lien cyclable à planter pour la mise en valeur du secteur.*
- *Faire en sorte que le projet de conservation soit pris en compte à la table de discussion sur les liens routiers dans le cadre de la planification détaillée du secteur de l'Anse-à-l'Orme prévu au Plan d'urbanisme de la Ville.*